Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_48-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : 02.99.42.03.33

MAIRIE DE LASSY
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 02/12/2025
Et
Publication ou notification du : 02/12/2025

L'an 2025, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2025.

Présents : M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, M. GANDON Bruno, M. SOUTIF Olivier, M. BIDAN Jean-François, Mme FOUQUART Cécile, M. SOREL Anthony.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LECOUF-HUBLART Delphine à Mme LEDUC Véronique, Mme GALLERAND Anne- Cécile à M. SOUTIF Olivier, Mme THIBAULT Caroline à Mme FOUQUART Cécile, M. SOUCANY David à M. SOREL Anthony.

Absent(s) : Mme VALLEE Nadine, Mme LAMORT Emmanuelle, M. COUGOULAT Erwann.

A été nommée secrétaire : M. BIDAN Jean-François

25 – 48 – ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Moulard, conseiller municipal délégué aux associations, présente au conseil municipal les demandes de subventions déposées par les associations lasséennes et organismes extérieurs.
Le tableau ci-après reprend les subventions versées l'année dernière, les demandes 2025-2026 et les propositions de revalorisation de 2% formulées.

		Subventions accordées 2024-2025	**Subventions demandées 2025-2026**	**Propositions 2025-2026**
SOURIRE MALGACHE	Subvention	541.21€	550,00 €	552.03€
	Sub. Exceptionnelle	300,00 €	0,00 €	
CLUB DES AJONCS	Subvention	561.82€ €	560,00 €	573.05€
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_48-DE

PONT DE PIERRE	Subvention	324.72 €	325,00 €	331.21 €
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	
TRAVAUX MANUELS	Subvention	652.80 €	700,00 €	665.85 €
	Sub. Exceptionnelle	0.00 €	0,00 €	
AIDE AUX DEVOIRS	Subvention	173.19 €	220,00 €	176.64€
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	Subvention	216.48 €	220,00 €	220.80 €
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	
VITAGYM	Subvention	1028.31€	1000,00 €	1 048.87€
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	1000,00 €	500.00 €
ACCA	Subvention	538.72€	600,00 €	549.49€
APE	Subvention	639.93€	900,00 €	652.72 €
	Sub. Exceptionnelle	559.52 €	595,00 €	0.00 €
ARIC	Subvention	200,00 €		200.00 €
REVES DE CLOWN	Subvention	100.00 €		
Amicale des Pompiers de Baulon	Subvention	40,00 €		40.00 €
FCBL (FOOT)	Subvention	1664.64 €	1600,00	1 697.93 €
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	
Yoga	Subvention	318.36 €	320,00 €	324.72 €
	Sub. Exceptionnelle	0,00 €	200,00 €	200.00 €
Les petits Lasséens	Subvention	496.90 €		
	Sub. Exceptionnelle			
CRIC	Subvention	200,00 €	200,00 €	200.00€
	TOTAL			**7 933,31 €**

Soit un total de: 7 933.31 €

Les subventions aux associations sont votées ligne par ligne.

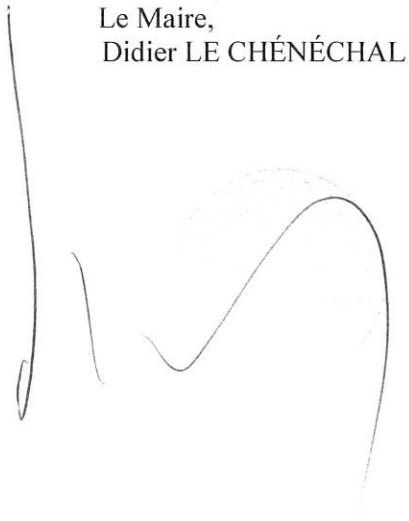
Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_48-DE

M. GANDON Bruno et M. SOUTIF Olivier ont quitté la salle pour les débats et le vote, dans la mesure où ils sont membres du conseil d'administration d'au moins une des associations précitées,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER les subventions 2025-2026 aux associations demandées conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 7 933,31 €**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire et de procéder au versement de ces subventions**

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2025
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL



Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_48-DE